



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 21 mars 2020

## Des mesures pour faire face à la crise du coronavirus

**L'Union suisse des paysans et ses organisations membres ont du pain sur la planche : elles sont en train de traiter avec assiduité des différents problèmes et des questions ouvertes que pose la situation exceptionnelle liée au coronavirus pour les secteurs agricole et alimentaire, ainsi que pour les familles paysannes.**

La situation exceptionnelle dans laquelle le coronavirus a plongé le pays est source de nombreux soucis pour le l'agriculture. Même en ces temps troublés, le secteur agricole veut continuer de participer à l'approvisionnement alimentaire du pays. Pour ce faire, il convient de mettre en place certaines mesures. L'Union suisse des paysans (USP) s'affaire justement à définir et à mettre en œuvre des mesures pour garantir la poursuite des activités agricoles et l'approvisionnement des marchés.

Il est essentiel de garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante. Or, un manque de personnel se profile à l'horizon, car nombre de travailleurs saisonniers étrangers ne peuvent ou ne veulent plus venir en Suisse. La faîtière agricole tente avec ses organisations membres et de concert avec les autorités fédérales d'offrir au moins à ceux qui peuvent et veulent venir travailler la possibilité d'entrer sur le territoire. Par ailleurs, l'USP a décidé de lancer une plateforme de placement sur le modèle d'Agrix.ch, une solution existant déjà en Suisse romande : les exploitations agricoles à la recherche de bras pourront y publier leurs offres d'emploi ; les personnes interdites de travailler car se trouvant dans un secteur à risque mais qui aimeraient bien reprendre une activité pourront s'y enregistrer. L'exploitation de cette plateforme à l'échelle nationale débutera la semaine prochaine.

L'USP continue aussi de clarifier la question des marchés. Pour l'instant n'est permise que la vente directe dans un magasin de ferme situé sur une exploitation. Les agriculteurs pratiquant la vente directe peuvent profiter de la plateforme gratuite « [À la ferme.ch](#) » pour accroître leur visibilité et proposer un système de paiement sans espèces (TWINT). La tenue d'un stand de marché isolé dans une localité et les services de livraison sont aussi autorisés.

Pour faire face à d'éventuels problèmes financiers, l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons sont en train d'examiner s'il pourrait être versé une première tranche de paiements directs. Pour finir, il reste encore les prêts sans intérêts au titre d'aide aux exploitations.

L'USP donne des informations en continu sur son site « [La crise du coronavirus : questions et réponses](#) ».

### Renseignements :

*Martin Rufer, chef du groupe de travail ad hoc sur le coronavirus et responsable Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Urs Schneider, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 438 97 17*

*Francis Egger, responsable Économie, formation et relations internationales de l'USP, tél. 079 280 69 66*

*Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, tél. 079 826 89 75*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*